



Lutte aux algues bleu-vert et vidange des installations septiques

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec la Conférence régionale des élus, les organismes de bassin versant et des intervenants du milieu, vous rappelle que le Bas-Saint-Laurent s'est doté pour la période 2008-2011 d'un Plan d'action régional sur les algues bleu-vert. La sensibilisation et le soutien aux MRC et aux municipalités locales, en regard de la mise en place et de l'application d'un règlement concernant l'inspection et la vidange obligatoire des fosses septiques, sont parmi les actions prioritaires du plan.

Dans le but de mettre ces actions en œuvre, nous vous faisons parvenir en pièce jointe la liste à jour des MRC et des municipalités locales où une réglementation concernant la vidange des installations septiques est en vigueur. Prenez note que cette réglementation ne concerne généralement pas l'inspection des installations. Par cette diffusion, nous désirons à la fois souligner l'engagement des municipalités qui possèdent déjà ces règlements, et fournir aux autres des exemples fonctionnels, adaptés aux réalités régionales.

Pour plus d'informations, voici des documents à consulter :

[Lettre intégrale](#)

[Tableau réglementation](#)

[Lettre Revenu Québec](#)